

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du samedi 30 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente septembre à dix heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de BORGEO Martine, Maire.

Présents : Madame BORGEO Martine, Maire, Mesdames ANCIEUX Delphine, Mme GOURJON Josiane, LIMERMONT Roselyne, Messieurs BRIAL Fabrice, DOCHY François, GRÉVIN Thierry, KACEL Philippe, VERVAEKE François, VUILLERMOZ Yoland

Absente excusée : Mme FONTAINE Stéphanie donne pouvoir à Mme LIMERMONT Roselyne

Absent :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 22/09/2023

Date d'affichage : 22/09/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PRÉFECTURE DE BEAUVAIS

le : 03/10/2023

A été nommé secrétaire : Monsieur Thierry GRÉVIN

Objet de la délibération

SOMMAIRE :

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 9 juin 2023

2023_25 - Augmentation du prix des clés du local poubelles au Binaux

2023_26 - Décision modificative, transfert de crédit

2023_... - Décision modificative, amortissement **ANNULÉE**

2023_27 - Délibération plan de financement éclairage public, passage à l'éclairage en LED « rue des Bouiards - impasse des margottes - rue des Caillouets »

2023_28 - Délibération achat des colis des Aînés pour l'année 2023

2023_29 - Délibération achat des jouets de Noël pour l'année 2023

2023_30 - Délibération tarifs cimetière 2024

2023_31 - Délibération tarifs tourbières 2024

2023_32 - Délibération tarifs bois

2023_33 - Délibération rapport d'activités SE60 année 2022

2023_34 - Délibération convention de l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme entre la commune et la communauté de commune du Pays de Bray

13 - Désignation du délégué du conseil municipal pour la commission électorale

DIVERS

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal d'ajouter un point, d'annuler un point à l'ordre du jour. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du 9 juin 2023 : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2023_25 - Augmentation du prix des clés du local poubelles au Binaux

Des clés du local poubelles ont été perdues, il a été nécessaire d'en commander chez Foussier, vu le prix demandé le Conseil Municipal souhaite augmenter le prix des clés du local poubelles aux Binaux à 40 Euros

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

2023_26 - Décision modificative, transfert de crédit

La trésorerie de Méru demande de procéder à une décision modificative, le montant prévu au Budget Primitif 2023 en dépenses de fonctionnement pour le compte 678 est insuffisant.

Afin de régulariser la situation et pour pouvoir faire face aux prochaines échéances, Madame le Maire propose de prélever 3 000.00 € sur le compte 615221 au profit du 678 pour ce même montant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

2023_27 - Délibération plan de financement éclairage public, passage à l'éclairage en LED « rue des Bouiards - impasse des margottes - rue des Caillouets »

À la suite de la réunion travaux, Madame le Maire propose de réaliser les travaux suivants et de demander leur inscription au programme travaux du SE60 :

Eclairage Public - SOUTER - Rue des Bouiards - Impasse des Margottes - Rue des Caillouets

Madame le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet que des fonds de concours peuvent être versés entre le SE60 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, par délibérations concordantes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation d'énergie concernant notamment les investissements en éclairage public.

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi au 3 octobre 2023, s'élève à la somme de **34 034,50 €** (valable 3 mois).

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de **28 800,42 €** (sans subvention) ou **5 743,32€** (avec subvention).

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Vu l'article L.5212-26 du CGCT ;
- Vu les statuts du SE60 en vigueur ;
- Vu le barème des aides du SE60 en vigueur ;
- **Demande** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux et prend acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours et de priorisation établi par le SE60.

Accepte la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : **Eclairage Public**
- **SOUTER - Rue des Bouiards - Impasse des Margottes - Rue des Caillouets**

Acte que l'exécution des travaux dépendra du calendrier de priorisation des travaux examiné par le SE60, en fonction des crédits budgétaires disponibles, de l'impact environnemental et économique, de la concertation et de la coordination avec les différents partenaires et de la commande de matériel. Une notification sera envoyée à la commune pour l'informer de la programmation de son dossier.

Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 2ème trimestre de l'année 2024 et informe le SE60 des éléments justifiant cette planification.

En cas de demandes multiples de réalisation de travaux, la commune s'engage à fournir ses priorisations au SE60.

- **Demande** au SE60 de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise. L'obtention de la subvention ou dérogation conditionnera le démarrage possible des travaux.
- **Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.
- **Autorise** le versement d'un fonds de concours au SE60.
- **Prend acte** du versement de la participation en une seule fois après l'achèvement des travaux
 - **Inscrit** au Budget communal de l'année 2024, les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel joint :
 - Les dépenses afférentes aux travaux **3 616,16 €** (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)
 - Les dépenses relatives aux frais de gestion **2 127,16 €**

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

2023_28 - Délibération achat des colis des Aînés pour l'année 2023

Madame le Maire propose d'offrir un colis de Noël comme chaque année aux personnes de plus de 70 ans de la commune.

Comme l'an dernier, le choix du fournisseur est *GAMM VERT* à Ferrières (76).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

2023_29 - Délibération achat des jouets de Noël pour l'année 2023

Madame le maire propose d'offrir un jouet comme chaque année aux enfants de moins de 10 ans de la commune.

Comme en 2022 le fournisseur sera Leclerc Jouets à Trie-Château (60).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

2023_30 - Délibération tarifs cimetière 2024

Madame le Maire propose au Conseil municipal de ne pas modifier les tarifs actuels pour les concessions du cimetière durant l'année 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour ne pas changer les tarifs des concessions au cimetière pour l'année 2024.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

2023_31 - Délibération tarifs tourbières 2024

Madame le Maire propose au Conseil municipal de ne pas modifier les tarifs actuels pour toutes prestations situés sur le site des Tourbières durant l'année 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour ne pas changer les tarifs des prestations sur le site des Tourbières pour l'année 2024.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

2023_32 - Délibération tarifs bois

Madame le Maire propose au conseil municipal pour 2024 la vente de bois au prix de 55 € le stère coupé en 1m et 60 € en 50 cm à prendre sur place aux Tourbières.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la vente de bois de chauffage.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

2023_33 - Délibération rapport d'activités SE60 année 2022

Le Maire informe que le Syndicat d'Énergie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2022.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, oui l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2022 du Syndicat d'Énergie de l'Oise.

et ont signé sur le registre les membres présents.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

2023_34 - Délibération convention de l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme entre la commune et la communauté de commune du Pays de Bray

Madame Le Maire explique que la Communauté de Commune du Pays de Bray (CCPB) a transmis le renouvellement de la convention d'instruction des autorisations et des actes d'urbanismes à compter du 1er juillet 2023 comme suit :

Modalités financières :

Forfait calculé en fonction du nombre d'habitants de la commune : Source INSEE - population légale en vigueur au 1er janvier 2015 à hauteur de 1,50 € par habitant.

A ce forfait s'ajoute les frais liés aux instructions suivantes :

- Certificat d'urbanisme d'information = 31 €
- Certificat d'urbanisme opérationnel = 61 €
- Déclaration préalable = 107 €
- Permis de construire = 153 €
- Permis de construire - Autre 230 €
- Permis d'aménager = 307 €
- Permis de démolir = 123 €

Le Conseil Municipal sur proposition de Madame Le Maire conservera les certificats d'urbanisme d'information et les déclarations préalables sauf pour les dossiers délicats.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme entre la commune et la communauté de commune du Pays de Bray.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

13 - Désignation du délégué du conseil municipal pour la commission électorale

Comme Monsieur BRIAL a été membre lors de la commission électorale 2020-2023, nous sommes dans l'obligation de choisir un autre membre du conseil. Cela sera Madame Delphine ANCIEUX

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

2023_35 Délibération tarifs de mise à disposition du site des Tourbières aux associations

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide la mise en place d'un forfait de 250 € pour les associations hors commune qui organisent une manifestation sur le site des Tourbières. Une convention sera établie entre la commune et l'association.

Cette mesure ne s'applique pas dans le cas d'une manifestation privée.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

DIVERS :

- Point sur les travaux :
 - Sente Piétonne, les travaux sont prévus au 1^{er} trimestre de l'année 2024.
 - Monument aux Morts, les travaux ne seront pas finis pour la cérémonie du 11 novembre 2023 c'est pour cela qu'une plus grande cérémonie sera faite le 8 mai 2024 afin de remercier les artisans de leur travail.
 - Vitraux, l'intérieur est terminé, la société va maintenant commencer l'extérieur.

- Marché de Noël : La date est dimanche 3 décembre 2023 de 10h - 17h, le colis des Aînés ainsi que les jouets pour enfants seront à venir chercher sur place, un concert de Madame Adèle CHIGNON se fera l'après-midi, le poneys club sera aussi présent, mais il n'y aura pas de vente de sapins.

- Bulletin de fin d'année : il est en cours de préparation.

- Cérémonie des Vœux : Madame le Maire propose d'organiser une cérémonie des vœux. Ce sera l'occasion d'inviter les nouveaux habitants. La date choisie est le samedi 6 janvier 2024 en fin de matinée.

- Election Européenne : Le dimanche 9 juin 2024

Séance levée à : 13h00

En mairie, le 30/09/2023

Le Maire

Martine BORGEO

M/Borgo

